



Rapport de la commission de gestion et des finances sur l'examen de la gestion 2019

Au Conseil Communal de Saint-Sulpice

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Votre commission de gestion et des finances s'est réunie le mercredi 20 mai 2020 à la salle du conseil communal dans la composition suivante :

Président :	Monsieur	Hans-Jörg Hirsch
Membres :	Monsieur	Markus Affolter
	Monsieur	Thomas Beck
	Monsieur	Pierre del Boca
	Monsieur	David Hanlon (<i>jusqu'à 13 heures, excusé pour la suite</i>)
Rapporteur :	Monsieur	Damien Kobel
Excusée :	Madame	Corinne Willi

DEROULEMENT

Les membres de la Municipalité ont été entendus à tour de rôle en présence de Madame la Municipale Cécile Theumann, du boursier communal, M. Didier Raymond et de Mme Malyse Luisier, boursière-adjointe.

La commission de gestion et des finances les remercie de leur disponibilité et leurs explications.

- 08h00 : Discussions sur les comptes 2019, avec Mme Cécile Theumann
- 11h20 : Dicastère de et avec Mme Anne Merminod
- 14h00 : Dicastère de et avec M. Pierre-Yves Brandt
- 15h15 : Dicastère de et avec M. Marcel-André Panzera
- 18h45 : Dicastère de et avec M. Alain Clerc, Syndic (en visioconférence)

La commission a ensuite siégé à huis clos pour faire la critique de l'exercice, établir ses conclusions et ses vœux avant de les communiquer dès 21.15h aux membres de la Municipalité présents, soit Mesdames Anne Merminod et Cécile Theumann, et Monsieur Pierre-Yves Brandt (Monsieur le Syndic Alain Clerc et Monsieur le Municipal Marcel Panzera, excusés). La séance est levée à 22.50h.

DOCUMENTS DE REFERENCE

- Comptes communaux 2019
- Préavis N° 12/20 sur comptes 2019
- Rapport de gestion 2019
- Rapport FIDINTER de vérification des comptes communaux de l'exercice 2019

ANALYSE DU RAPPORT DE GESTION

L'analyse des comptes 2019 a démontré une bonne gestion des coûts de fonctionnement de la commune, les comptes définitifs étant proches de ceux du budget. La commission félicite la municipalité, en particulier la responsable des finances ainsi que le service financier pour cette gestion.

Il n'en demeure pas moins que l'état des finances de la commune reste très peu satisfaisant et la commission encourage la municipalité à explorer d'une façon plus intensive des initiatives dans le domaine de réduction des coûts et d'augmentation des revenus.

Dans le domaine des coûts, la commune a fortement augmenté son personnel ces dernières années, amenant à un accroissement de près de 60% des coûts par habitant en moins de 15 années (cf tableau en page 11). Cette augmentation a été basée sur un scénario d'accroissement de la population pour la commune qui n'a pas eu lieu ce qui porte à croire que des créations de postes supplémentaires ne devraient pas être nécessaires ces prochaines années. Aussi, ces augmentations de personnel et notamment en outils informatiques ont été faites avec la promesse de bénéfices financiers qui n'ont pas été réalisés.

La commission regrette le manque de vision de la municipalité dans l'accroissement des revenus pour la commune, notamment dans le domaine de la valorisation des bâtiments et des terrains. La commission est aussi surprise par un certain sentiment de « fatalité » de l'augmentation du point d'impôt alors que des voies inexplorées de diminution de coûts et d'augmentation de revenus existent, chose qui était notamment demandée par la COGEFI dans son rapport sur le budget 2020.

1. Autorités

(p. 1 à 13)

Vœux de la COGEFI

Lors du dernier rapport de gestion portant sur l'exercice 2018, 6 vœux ont été présentés par la commission et uniquement 2 d'entre eux (vœux 3 & 6, p. 5) ont été réalisés. La commission ne peut que regretter le fait que des informations superficielles ont été fournies pour les vœux 1, 2, 4 et 5. La commission considère que ces vœux restent pertinent et de ce fait, y attend des réponses.

Clôture des préavis

Afin d'améliorer le suivi des crédits accordés, la commission a recommandé depuis de nombreuses années la clôture de préavis dont l'objet a été finalisé. La municipalité a suivi cet avis et a implémenté une procédure qui implique que, une fois par année, tous les municipaux annoncent les préavis qui peuvent être clos. Afin de pouvoir suivre les préavis d'une année à l'autre, il est proposé de garder les préavis clôturés pendant une année supplémentaire sur le tableau, en mentionnant "Terminé" dans la colonne "Exécution", afin de pouvoir comparer les montants.

La commission salue ce changement mais regrette néanmoins que certains préavis pour des objets ayant été finalisés, tels le 04/16 pour le mobilier des Crêtes, restent ouverts. En effet, ceci crée un risque d'utilisation de montants non-utilisés pour des objets pas clairement spécifiés dans les préavis.

Augmentation de la population

La population de St-Sulpice a augmenté de 1.03% en une année en se basant sur les chiffres officiels du SCRIS. L'augmentation de la population semble être moins importante que les années précédentes et les premiers 4 mois de 2020 ne peuvent pas encore donner une indication valable pour l'année à venir. La nouvelle base de planification semble être de 6'000 habitants pour 2030 alors que la Municipalité pensait jusqu'à présent atteindre ce chiffre déjà en 2022.

La commission relève le fait que les forts investissements en personnel et informatique se basaient sur une projection d'accroissement plus importante de la population. Ainsi, les différents services de l'administration devraient pouvoir absorber l'accroissement de population des années à venir sans avoir besoin d'augmenter le nombre de postes.

Il est à noter que les coûts d'administration (salaire plus charges sociales) par habitants ont augmenté de près de 60% en moins de 15 ans ce qui pourrait indiquer un besoin de gestion plus rigoureuse dans le futur.

Informatique

Les coûts informatiques sont les seuls qui ne sont pas maîtrisés d'une façon satisfaisante produisant un dépassement du budget très important. Ce dépassement a été principalement causé par la non-budgétisation de logiciels prévus (Mobatime & location de salles) et surtout par la sélection de la société OFISA qui n'a pas apporté satisfaction et surtout crée des surcoûts en argent et en temps pour le service des finances de la commune.

Devant cette explosion des coûts informatiques, la commission souhaiterait qu'un plan stratégique informatique soit développé afin d'avoir une vision claire pour le futur ainsi qu'un meilleur contrôle des investissements et des dépenses. Aussi, la commission souhaiterait que les gains d'efficacité de l'implémentation de ces systèmes, notamment les baisses de coûts préavisées soient démontrées dans les comptes.

3. Finances

Péréquation

Le système de la péréquation pénalise très fortement notre commune en la privant d'une part disproportionnée de ses revenus. Des discussions ont lieu entre les représentants des communes, notamment l'UCV et l'AdCV et le canton afin de rééquilibrer le système qui actuellement cause des déficits aux communes alors que le canton engrange de confortables surplus.

Après l'élaboration de 2 options (le canton aurait repris l'intégralité de la facture sociale ou seulement une fraction) qui ont été refusées, une troisième option est en discussion qui comprendrait un retour à l'état d'origine de la répartition de la facture sociale. A l'origine, ces coûts étaient répartis 50/50 entre le canton et les communes mais ceci a été modifié en 33/67 lorsque les finances du canton étaient dans le rouge. Le projet actuel qui pourrait être appliqué au mieux en 2021, comprendrait un retour au 50/50 ce qui signifierait des économies très importantes pour notre commune.

La commission a questionné la municipalité pour savoir quelle était sa position dans ces discussions sachant que notre commune est parmi les plus impactées par le système actuel. La commission n'a pu que constater une très grande réserve et un certain manque de combativité de la municipalité pour ce sujet aussi crucial pour les finances de la commune. La COGEFI demande que l'impact financier pour notre commune des options discutées soit calculé.

Taxe de séjour

La facturation et l'encaissement de la taxe de séjour reste un problème pour les services financiers pour deux catégories de contribuables. La première catégorie concerne les propriétaires de logements pratiquant des locations type Airbnb ou similaires qui ne paient pas ou rarement cette taxe. La voie de réflexion actuelle est qu'un organisme tel l'UCV se charge de centraliser la gestion et la perception des taxes.

La deuxième catégorie concerne les étudiants qui sont très nombreux sur le territoire de commune. La perception de cette taxe (37 CHF par mois) s'avère difficile car tous les étudiants n'y sont pas assujettis et d'autres ne sont pas annoncés par leur logeurs ou quittent la commune sans laisser d'adresse. Il semblerait que la perception de la taxe de séjour pour les étudiants puisse coûter plus cher en frais administratif qu'elle ne rapporte en revenus.

Impact des Jordils sur les rentrées d'impôts

La commission a souhaité comprendre quelles rentrées fiscales la commune pourrait s'attendre avec les nouveaux habitants dans le quartier des Jordils. Aucune projection n'a été faite à ce jour même si il est attendu que les nouveaux habitants devraient appartenir à la classe moyenne et moyenne-supérieure.

Procédure en cours

En tant qu'autorité de surveillance des finances et de la gestion de la commune, la COGEFI, par l'intermédiaire de son Président, a été informée du fait que la Préfecture avait été saisie d'un litige. En date du 4 mars 2020, la COGEFI s'est réunie en séance de commission pour examiner les informations transmises au Président. Sur la base de celles-ci, elle a pris la décision de procéder à un examen approfondi, sous forme d'un audit interne. Compte tenu des circonstances liées au Covid 19, les opérations liées à cet audit n'ont pas pu avoir lieu jusqu'à ce jour. Il convient de rappeler à ce stade que selon les directives du SCL (Service des Communes et du Logement) les travaux de la COGEFI ont un caractère confidentiel *"jusqu'au moment où le principe de leur publication est formellement adopté."*

4. Bâtiments, domaines et forêts

(p. 34 à 44)

La gestion des bâtiments et des domaines de la commune reste le domaine avec le plus grand potentiel d'amélioration. En 2018, la commission avait émis l'espoir que la gestion des bâtiments allait être améliorée avec l'arrivée d'un responsable des bâtiments. Dans son rapport sur le budget 2020 la COGEFI a même demandé un plan visant d'accroître les revenus des bâtiments de CHF 500'000 qui est resté sans réponse.

En 2020, la commission a malheureusement constaté que cet espoir a été déçu et que la situation n'a pas changé. Malgré l'urgence d'augmenter les revenus de la commune, il manque toujours une vision d'ensemble et un plan pour la valorisation de nos bâtiments et domaines. Aussi, malgré les demandes de la commission, il manque toujours d'un outil de gestion qui permettrait de connaître les rendements des bâtiments et d'aider aux décisions concernant le futur de nos bâtiments.

Remarque générale: Les bâtiments sont désignés de manière tout à fait fantaisiste tant dans les comptes que dans le rapport de gestion et pas forcément avec la même dénomination. Il convient d'avoir une dénomination identique (comptes / gestion) et permettant surtout d'identifier plus facilement de quel bâtiment il s'agit. Cela est essentiel non seulement pour les conseillers mais aussi pour les Serpelious à qui ces documents sont aussi destinés.

Bâtiment scolaire

La commission est informée que la capacité en accueil est suffisante à court-terme. A moyen-terme, un projet est en cours au niveau des communes d'Ecublens, Chavannes-près-Renens et St-Sulpice pour changer l'aire de recrutement des élèves ce qui amènerait à la construction d'un nouvel établissement à Chavannes-près-Renens. A moyen-terme, les classes 7 et 8 qui ont actuellement cours à St-Sulpice pourraient être déplacées à Chavannes-près-Renens, libérant de la capacité dans les bâtiments actuels.

Impact des Jordils sur les bâtiments scolaires

Une première estimation semblerait démontrer que le bâtiment actuel, avec la réforme mentionnée précédemment, serait en mesure d'accueillir les nouveaux étudiants logeant dans ce quartier. Ainsi aucune classe supplémentaire ne devrait être prévue.

La situation est différente pour le parascolaire qui est déjà à capacité et l'arrivée de nouveaux enfants habitant les Jordils nécessiterait très certainement des investissements pour la capacité d'accueil.

14 places de parc du "Domaine du Village"

Des discussions ont actuellement lieu pour louer ces places de parking aux employés au lieu de les donner gratuitement comme c'est le cas actuellement. A titre de indicatif, dans d'autres administrations, les places sont louées jusqu'à 260 CHF par mois.

La COGEFI constate que ces 14 places "acquises" sous forme de servitude pour un montant de CHF 400'000.- engendrent pour la commune la charge de tous les frais d'entretien éventuels (sol, murs, finition du plafond, installations techniques). Actuellement ces 14 places figurent nulle part, ni dans le rapport de gestion, ni dans les comptes. Elles devraient faire l'objet d'une rubrique spéciale, au même titre que tous les autres bâtiments quitte à mentionner entre parenthèse "servitude".

Préavis 13/18 (Achat de la parcelle 187)

Le préavis n'a pas été clôturé d'une part parce que la facture du notaire n'aurait pas encore été reçue et d'autre part parce que la municipalité souhaiterait utiliser le solde d'environ 60'000 CHF de ce préavis pour une autre étude, semble-t-il liée à la déchèterie ce que la COGEFI conteste car la décision du Conseil communal du 7 novembre 2018 est très claire. Elle *"accorde à la Municipalité un crédit de CHF 3'000'000.- pour l'achat de la parcelle 187 à Saint-Sulpice."* et rien de plus. Aucun amendement n'a été sollicité et voté pour englober dans la décision les intentions indiquées à la commission immobilière quant à l'utilisation de l'éventuel surplus, intentions figurant en page 2 (chiffre 4) du rapport 13/18, du 25 octobre 2018. Un crédit ou un solde de crédit ne peut pas être utilisé à une autre fin que celle votée par le Conseil communal.

Préavis 04/16 (Acquisition de mobilier pour les Crêtes)

La commission à peine à comprendre que ce préavis ne soit pas clôturé alors que l'objet est clairement défini.

Pas de commentaires.

6. Infrastructures et énergie

(p. 48 à 58)

Assainissement et épuration

Avec le fort développement immobilier à St-Sulpice, le fonds affecté à l'épuration dépasse actuellement les 12 millions et est alimenté à hauteur de plus d'un million par année. L'affectation actuelle dépasse très largement les besoins futurs en particulier à raison du fait qu'il a été maintenant confirmé que St-Sulpice ne devra pas payer de montant pour la construction de la nouvelle STEP, le coût de construction étant intégré dans le coût d'utilisation. Ce coût varie en fonction du pourcentage de canalisations en séparatif dans chaque commune. Saint-Sulpice ayant plus de 95% de son réseau en séparatif, la facture est calculée au même taux au tarif "séparatif".

Devant le manque d'utilité d'accroître d'une telle proportion ce fonds affecté, la commission suggère que la taxe d'épuration, de compétence communale, soit diminuée afin de réduire l'alimentation de ce fonds et de compenser cette baisse par un autre "impôt" non affecté d'une valeur similaire.

7. Urbanisme et constructions / Transports

(p. 60 à 64)

L'activité de construction sur le territoire de la commune reste importante avec trois segments différents. Le premier concerne les grands plans de quartiers tels Jordils et Vallaire, ensuite viennent les « maximisation de parcelles » avec le remplacement de maisons individuelles par des bâtiments de plusieurs appartements et finalement les rénovations et modifications de bâtiments existants.

Les services techniques notent une faible qualité des dossiers qui nécessitent beaucoup de clarifications avec les architectes causant une perte de temps importante pour l'administration.

Il est prévu un jour par semaine pour surveiller les chantiers qui est une activité qui prend beaucoup de temps. Une forte charge de travail du service technique ainsi qu'une absence prolongée durant l'année 2019 ont malheureusement limité le nombre de surveillances de chantiers durant l'année écoulée

Participation aux coûts MBC

La commission s'interroge sur le montant de 473'251 CHF qui paraît très élevé pour notre commune. Le coût est défini selon une convention à 3 critères soit: 1. Population desservie (qui compte à raison de 50% dans le calcul), 2. Le nombre de dessertes hebdomadaire, 3. Kilomètres parcourus sur le territoire de la commune.

La commission encourage la municipalité à identifier les économies pour la commune engendrées par le déplacement de la ligne du 701 sur la route cantonale (moins de kilomètres sur le territoire de la commune) ainsi que d'analyser plus en détails les coûts fournis pour la participation actuelle, qui a augmenté d'environ CHF 40'000.- en 2019.

Police

L'explosion des coûts dans ce domaine (plus de 1.5 millions de CHF) doit amener à une analyse approfondie des options à disposition. En effet, le coût de la Police de l'Ouest lausannois a fortement augmenté depuis que St-Sulpice l'a rejoint. Les finances sont aussi fortement péjorées par l'obligation de payer la « Participation réforme policière » de plus de 450'000 CHF et qui devrait prendre fin en 2021 ou 2022.

D'autres communes ont choisi de faire appel à la police cantonale et d'employer leurs propres ASP (Assistant de Sécurité Publique) ce qui semblerait être une option moins chère que la solution actuelle. D'autres solutions pourraient aussi entrer en ligne de compte, par exemple de travailler en collaboration avec la Police Région Morges.

La commission encourage fortement la municipalité à analyser des options alternatives à POLouest afin de trouver des économies possibles dans ce domaine.

9. Activités et vie locale

Tourisme

St-Sulpice est actuellement membre du FERL / Lausanne tourisme auxquels la commune paie plus de 180'000 CHF en 2019 (via la taxe de séjour). La participation à ces organismes est purement volontaire et n'est pas liée à une obligation légale.

Ces organismes sont censés faire la promotion touristique de St-Sulpice mais au vu de la très forte utilisation des parcs de notre commune et du peu d'établissements profitant d'un afflux touristique, l'utilité de cette forte participation financière est très discutable.

Afin d'alléger les finances communales, la commission recommande de quitter ces organismes et d'utiliser ces montants p.ex. pour réduire la facture communale dans l'entretien et l'aménagement des parcs. La municipalité a mentionné des idées d'évènements culturels qui pourraient aussi être financés par une partie de ces 180'000 CHF économisés.

10. Enfance et jeunesse

La municipalité considère qu'il y a un gros retard dans le domaine extra-scolaire et souhaite à continuer à développer l'offre, non seulement en termes de capacité mais aussi avec de nouvelles activités nécessitant l'engagement d'un travailleur social de proximité.

La commission se pose la question sur la nécessité d'engager de nouveaux moyens financiers et en particulier quelle est l'offre extra-scolaire qu'une commune doit fournir et aussi si 100% des demandes des parents doivent toujours être satisfaites.

L'article 63 de la constitution vaudoise est la référence en la matière et la commission souhaiterait que la municipalité offre une vision de ce qui est obligatoire et ce qui relève d'un « plus » offert par la commune.

11. Affaires sociales

(p. 102)

En 2019, le nombre de subsidiés à St-Sulpice a augmenté de 35% et ceux-ci obtiennent principalement de l'aide pour les assurances maladies. Ce développement n'est pas clairement expliqué mais pourrait être le fait des impôts rappellent aux contribuables qu'ils ont droit à des subsides selon le niveau de leurs déclarations de revenus.

12. Conclusions générales

(p. 108)

Pas de commentaires.

13. Organismes intercommunaux

(p. 109)

Pas de commentaires.

VŒUX DE LA COMMISSION

Rapport de gestion

1. Le rapport de gestion doit être aussi un document d'information pour les habitants de notre commune. Il nécessite des améliorations pour faciliter sa compréhension et sa lisibilité. La COGEFI avait émis le vœu dans l'examen de la gestion 2017 (page 8, chiffre 5), rappelé sans en refaire un vœu écrit en 2019, qu'elle souhaitait que chaque Municipal(e) fasse un bref rapport de gestion signé, sur chaque secteur entrant dans son dicastère et au surplus mette en perspective les actions de l'exercice écoulé par rapport au plan de législature. La commission réitère expressément ce vœu quand bien même la Municipalité explique pour ne pas donner suite à ce vœu que le rapport est un rapport de Municipalité. Cet argument n'est pas convaincant aux yeux de la COGEFI car c'est le municipal responsable qui doit apporter personnellement le leadership et la vision pour son dicastère.
2. La COGEFI souhaite que le rapport contienne un glossaire avec la liste des abréviations utilisées dans les documents fournis (ex. OIBT, page 36 / 3503 Bochet 1; page 39 /5110 Bâtiment scolaire – Pavillon) lorsque l'abréviation n'est pas courante et n'est pas accompagnée dans le texte de sa "traduction"
3. Etablir un tableau indiquant l'évolution de la charge salariale du personnel de l'administration communale, par habitant, depuis 2010, basée sur le chiffre de population du SCRIS. Le tableau devra également mentionner, par habitant, l'impôt sur le revenu, l'impôt total, le pourcentage de la charge salariale et la charge péréquative. Le tableau devra être tenu à jour chaque année.

Bâtiments communaux

4. Fournir une liste exhaustive des bâtiments communaux du patrimoine administratif et/ou financier avec les informations suivantes pour chaque bâtiment
 - Numéro parcelle
 - Valeur comptable
 - Valeur ECA (assurance incendie)
 - Estimation fiscale (avec indication de l'année de l'estimation)
 - Estimation valeur marché
 - Surface habitable
 - Indice d'utilisation du sol actuel
 - Indice d'utilisation du sol maximal permis
 - Nombre d'entités/logements
 - Pour chaque entité/logement
 - nombre de mètres carrés
 - nombre de pièces
 - loyer perçu par mètre carré
 - éléments annexes éventuels, (parking, jardin privatif, etc.)

Impôts

5. Tenir compte dans la présentation de l'arrêté d'imposition 2021 et plus particulièrement du point d'impôt, des économies potentielles découlant du retour du bus n° 701 sur la route cantonale et de la fin de la participation à la réforme policière (compte 6100.3510.001 d'un montant de CHF 457'338.-).

Police

6. Evaluer la possibilité pour notre commune de sortir de PolOuest. Proposer des options chiffrées dans ce sens, avec explication des éventuelles différences concernant les services fournis.

Parascolaire

7. Fournir une liste des obligations légales contraignantes pour la commune dans le domaine du parascolaire, avec référence aux dispositions légales imposant ces différentes obligations

Nouvelle Péréquation

8. Simuler et chiffrer l'impact sur les finances de notre commune, de chacune des trois options de péréquation en discussion entre les associations de communes (UCV, AdCV) et le canton.
9. Rechercher, par tous les moyens à notre disposition, de convaincre le plus de communes possibles de soutenir la solution qui nous serait la plus favorable.

Tourisme

10. Evaluer la possibilité de sortir du FERL et d'utiliser la taxe de séjour de la manière la plus avantageuse pour le développement interne du tourisme/communication/site web/etc., en conformité avec les règles concernant l'usage du produit de la taxe.
11. Proposer des options chiffrées.

Délais

Dans la mesure du possible, la COGEFI souhaite avoir les informations demandées avant d'engager les discussions relatives au budget 2021. Si ce délai était court pour apporter réponse précise, ou si d'onéreuses études étaient nécessaires, la COGEFI préfère une estimation grossière pour voir s'il faut aller plus loin.

CONCLUSIONS

La COGEFI

- constate avec satisfaction que les comptes sont très proches des chiffres du budget. Bravo à la bourse et au service des finances.
- prend acte du fait que le solde financier accuse un négatif de l'ordre de CHF 2.7 millions, les problèmes structurels ayant eu un impact plus important sur les liquidités que ce qui était prévu lors de l'établissement du budget. Elle considère que cet effet est très inquiétant, car elle espérait que les liquidités disponibles permettraient de tenir bien plus longtemps que jusqu'à fin 2020.
- s'inquiète du fait que, malgré la situation financière inquiétante décrite dans les conclusions du préavis, la Municipalité choisisse de présenter une augmentation du point d'impôt comme une nécessité inévitable, plutôt que de remettre en cause sa gestion en général et certains secteurs en particulier.
- partage les conclusions du préavis, à exception de l'augmentation du point d'impôt. Elle est d'avis que les habitants de la commune sont nombreux à penser que notre commune se singularise par une imposition attractive qui est un élément indispensable tout en maintenant la qualité du cadre de vie. La COGEFI espère pouvoir se passer d'une augmentation du point d'impôt ou au moins, maintenir cet élément de différenciation. Le défi consiste à éviter que Saint-Sulpice perde cette différenciation. Il y a donc une urgence d'agir en sortant du confort pour remettre en cause certaines actions, renoncer à d'autres. La COGEFI estime que la notion d'urgence et la nécessité de changement ne sont pas encore suffisamment développées.
- s'inquiète du manque de cohésion des autorités, face aux problèmes financiers actuels. Il est indispensable de travailler beaucoup plus en équipe tant au sein de la Municipalité que du Conseil, y compris les commissions, dont la COGEFI en particulier. Une bonne cohésion, solidarité, leadership et des actions en équipe de tous les acteurs politiques sont indispensables pour pouvoir relever avec succès ce défi.
- pense qu'il est indispensable, voire opportun d'utiliser davantage les ressources à notre disposition (par exemple au sein des membres du conseil communal) plutôt que de faire appel à des ressources externes onéreuses.
- constate qu'il existe des perspectives ayant un potentiel impact financier positif à l'horizon 2021/2022 :
 - Fin de la réforme policière.
 - Transfert du passage de la ligne 701 du MBC sur la RC1.

- Nouvelle péréquation : les trois scénarii en discussion devraient avoir un impact positif sur les finances de notre commune.
 - Réduction des montants affectés à l'épuration étant donné qu'il n'y aura pas de paiement forfaitaire à effectuer pour la nouvelle STEP de Lausanne. Les coûts de construction étant intégrés dans le coût d'utilisation.
 - Projet des Jordils
 1. il faut chiffrer l'impact de ce projet sur les finances de la commune,
 - charges supplémentaires, directes et indirectes
 - revenus supplémentaires
 2. faire participer le promoteur aux charges supplémentaires de la commune découlant de ce projet.
 3. clarifier et communiquer le résultat de ce qui précède pour arriver à justifier ce projet.
- observe avec une inquiétude croissante depuis des années la gestion du patrimoine financier et administratif concernant les bâtiments :
- Les bâtiments communaux représentent nos réserves et notre assurance vie pour l'avenir.
 - Cela fait des années que les bâtiments communaux se dégradent sans qu'il y ait une action effective et structurée pour corriger cet état de fait.
 - Le rapport de gestion ne donne pas à la commission d'éléments concrets permettant de constater que ce patrimoine est géré de manière adéquate et dans le meilleur intérêt de la commune. Il y a un urgent besoin d'agir dès maintenant, à défaut de quoi la COGEFI craint qu'il n'y ait peut-être plus d'opportunité de rattraper ce manque d'action dans l'avenir.
- constate que l'hypothèse d'une croissance de la population de 4% par année, qui est la base utilisée pour la planification financière de notre commune à moyen terme, ne se réalise pas.
- Il faut chiffrer l'impact de cette différence sur les finances et mettre à jour la planification financière de notre commune, sur la base de la courbe de croissance corrigée.
 - Le consentement a été relativement souple pour l'augmentation de l'effectif de l'administration communale (EPT), basé sur l'hypothèse d'une croissance de la population de 4%. Sommes-nous allés trop loin ? Avons-nous désormais trop de personnel ? Devons-nous dès aujourd'hui concentrer nos efforts sur l'optimisation du fonctionnement de l'administration ? La COGEFI estime qu'il convient de mieux orienter les efforts au résultat à obtenir. A titre d'exemple, le service technique a été augmenté dans le but d'avoir un meilleur contrôle des chantiers, mais ces contrôles restent insuffisants.
 - Depuis 2012, le coût de l'administration est le secteur qui a le plus augmenté, si l'on calcule par habitant, ce qui ressort de l'analyse succincte suivante :

Evolution charges salariales de l'administration (Chiffres par habitant)

	2019	2012	2006
Nombre d'habitants (SCRIS)	4717	3301	2927
Impôts sur le revenu	3037	2977	2910
Impôts totaux	4986	6456	5037
Coût salarial administration	834	589	527
<i>Coût salarial en % d'Impôts totaux</i>	17%	9%	10%
Charges péréquatives	3315	3450	3119

- constate que les réponses à certains vœux de la COGEFI exprimé dans les rapports de gestion sont insatisfaisantes voire inexistantes (2016: 3, 4, 5; 2017 3, 4 partie; 2018: page 5 du rapport) malgré des demandes concrètes et le délai d'une année qu'il y a chaque année pour y répondre.

En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission de gestion et des finances vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, de prendre la décision suivante.

LE CONSEIL COMMUNAL DE ST-SULPICE

Après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion de la Municipalité pour l'exercice 2019
- du présent rapport de la Commission de Gestion et des Finances sur la gestion,

considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

DECIDE

de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2019.

Ainsi fait à Saint-Sulpice, le 29 mai 2020.

Au nom de la commission

Le Président



Hans-Jörg Hirsch

Le Rapporteur



Damien Kobel